

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE :

Retour de S. A. S. le Prince Souverain.
Arrivée de S. A. S. le Prince Pierre.
Visite de S. A. S. le Prince Souverain à l'Hôpital.
Présence de LL. AA. SS. le Prince Souverain et le Prince Pierre à la messe de minuit à la Cathédrale.
Note relative aux vœux du Nouvel An.

PARTIE OFFICIELLE :

Loi portant relèvement du prix du papier timbré et des droits de timbre de dimension.
Arrêté ministériel concernant l'affichage obligatoire des prix.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis relatif aux vœux et réceptions du Nouvel An.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Décès de M. le Consul de Monaco à Venise.
Société de Conférences. — Courteline, par M. René Blum. — La vie du R. P. de Foucauld, par le P. Pimolé.
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — Journey's End ; The First Mrs Fraser ; This Was a Man.
Au Concert Classique.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Souverain, venant du Château de Marchais, est rentré dimanche dans la Principauté par le train de luxe de 11 h. 50.

Son Altesse Sérénissime qui était accompagnée du Docteur Louët, Son Premier Médecin, a été reçue à Sa descente du train, par S. A. S. la Princesse Héréditaire, qu'accompagnaient la Comtesse Gastaldi, Sa Dame d'Honneur, et le Commandant Millescamps, Aide de camp du Prince.

S. A. S. le Prince Pierre, venant de Paris par la route, est arrivé dans la Principauté lundi matin.

Le Prince Souverain, accompagné de Son Premier Médecin le Docteur Louët, S'est rendu mardi après-midi à l'Hôpital, où Il a été reçu par la Sœur de Nalèche, Supérieure.

Son Altesse Sérénissime a visité les différents pavillons et S'est intéressée à la santé des malades, auxquels Elle a prodigué Ses encouragements.

LL. AA. SS. le Prince Souverain et le Prince Pierre, accompagnés des membres de Leur Maison, ont assisté à la messe de minuit à la Cathédrale.

LL. AA. SS. le Prince Souverain, la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre dispensent les personnalités, les autorités et les fonctionnaires de Leur adresser leurs vœux à l'occasion du renouvellement de l'année.

PARTIE OFFICIELLE

LOIS*

LOI portant relèvement du prix du papier timbré et des droits de timbre de dimension.

N° 122.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons sanctionné et sanctionnons la loi dont la teneur suit, que le Conseil National a adoptée dans sa séance du 10 décembre 1929 :

ARTICLE PREMIER.

L'article 72 de l'Ordonnance du 29 avril 1828 sur l'Enregistrement et le Timbre est modifié comme suit :

« Article 72. — Le prix des papiers timbrés « fournis par l'Administration et les droits de « timbre des papiers que les particuliers feront « timbrer sont fixés, savoir :

« La feuille de grand papier à Trois francs ;
« La feuille de moyen papier à Deux francs « ving-cinq centimes ;
« La feuille de petit papier (papier minute) « à Un franc cinquante centimes ;
« La demi-feuille de petit papier à Soixante- « quinze centimes.

« Pour les registres à souches tenus par les « Receveurs des Douanes, il sera fait applica- « tion des règlements et tarifs douaniers.

« Toutefois, le prix du moyen papier est « réduit à Un franc cinquante centimes pour « les feuilles employées à la rédaction des « expéditions des actes civils, administratifs, « judiciaires et extra-judiciaires.

« Le papier de Soixante-quinze centimes ne « pourra être employé que pour les exploits. »

ART. 2.

Les nouveaux tarifs établis par la présente loi entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1930.

ART. 3.

Le droit de timbre spécial du permis de séjour ou de résidence sera fixé par Ordonnance Souveraine.

Un Arrêté Ministériel déterminera les conditions dans lesquelles auront lieu le contre-timbrage et l'échange des papiers timbrés aux anciens tarifs.

* La Loi n° 122 a été promulguée à l'audience du Tribunal Civil du 24 décembre 1929.

ART. 4.

Sont abrogés les articles 79 et 80 de l'Ordonnance sus-visée du 29 avril 1828, ainsi que toutes dispositions contraires à la présente loi.

La présente loi sera promulguée et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait en Notre Château de Marchais, le seize décembre mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu la Loi n° 101, du 31 décembre 1926, donnant délégation au Ministre d'Etat, pour remettre en vigueur les dispositions des articles 18, 19, 21 et 22 de la Loi n° 5 du 14 août 1918, et la Loi n° 38 du 30 décembre 1920, concernant l'affichage obligatoire des prix et la répression de la spéculation illicite ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 31 décembre 1926, remettant en vigueur, pour une durée de six mois, à compter du 1^{er} janvier 1927, les dites dispositions ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 31 décembre 1926, réglementant l'affichage obligatoire des prix ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1929, prorogeant jusqu'au 31 décembre 1929 les dispositions des deux arrêtés sus-visés ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement, en date du 7 décembre 1929 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont prorogées jusqu'au 30 juin 1930 :

1° les dispositions de l'Arrêté Ministériel du 31 décembre 1926, concernant l'affichage obligatoire des prix et la répression de la spéculation illicite ;

2° les dispositions de l'Arrêté Ministériel du 31 décembre 1926, réglementant l'affichage obligatoire des prix.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-neuf décembre mil neuf cent vingt-neuf.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

AVIS & COMMUNIQUÉS

S. Exc. le Ministre d'Etat et MM. les Conseillers de Gouvernement ne recevront pas à l'occasion du Premier Janvier.

Ils prient MM. les fonctionnaires de se dispenser de leur adresser des vœux et des cartes à l'occasion de la Nouvelle Année.

**

M. le Secrétaire d'État, Directeur des Services Judiciaires et des Relations Extérieures, ne recevra pas à l'occasion du nouvel an.

**

M. le Premier Président de la Cour d'Appel ne recevra pas à l'occasion du 1^{er} janvier.

M. le Procureur Général près la Cour d'Appel ne recevra pas à la même occasion.

ÉCHOS & NOUVELLES

Nous apprenons avec peine la mort, survenue à l'âge de 79 ans, de M. le marquis Charles Bentivoglio d'Aragona qui fut Consul de la Principauté à Venise pendant 39 ans et qui dut résilier ses fonctions en 1926, en raison de son état de santé.

Avec lui s'éteint la branche aînée des Seigneurs de Bologne où ils commandaient depuis le XIII^e siècle.

Il laisse d'unanimes regrets avec la réputation d'un gentilhomme accompli.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

M. René Blum, Directeur du Théâtre de Monte-Carlo, a parlé, lundi dernier, de *Courteline*. Il était doublement qualifié pour le faire : lié d'une amitié étroite avec l'auteur de *Boubouroche*, il a, quoiqu'il s'en défendit, apporté à son étude cette pointe d'émotion qui l'a rendue vivante et, ayant pu pénétrer dans l'intimité du caractère de son auteur, il a éclairé l'œuvre par l'homme. D'autre part, son expérience du théâtre lui donnait une autorité particulière pour analyser et apprécier ces dialogues si pleins de suc et de verve où l'on a pu légitimement trouver un écho de la langue et du comique moliéresques.

Sa causerie, dite avec un certain détachement, a donc été d'un vif intérêt et les lectures qui l'ont illustrée ont fait sentir à l'auditoire ce qu'il y a de solide et de fort dans l'outrance de cette fantaisie. C'est ainsi que M. Blum a fait entendre des pages d'acre ironie sur les années de collège du jeune Moïnaux (on sait que c'était le véritable nom de Courteline), qu'il a lu le célèbre *Monsieur Badin* à l'occasion du passage de l'écrivain au Ministère des Cultes ; qu'il nous a fait renouer avec une vieille connaissance, ce *La Brige en qui Courteline* a concentré cet esprit grincheux, un peu procédurier de bourgeois frondeur qui le met en révolte contre la loi au nom de la justice, contre l'ordre établi au nom d'un ordre idéal, contre la Société au nom de la liberté de l'individu.

Le conférencier a analysé avec pénétration les ressources du style de son auteur. Il a cité fort à propos une phrase extrêmement nuancée et judicieuse d'un autre ami de l'écrivain, notre collaborateur André Corneau, sur les effets que Courteline sait tirer de l'emploi des mots crus dont son œuvre est émaillée. Il a exposé les opinions de l'auteur de *la Conversion d'Alceste* sur l'homme, sur la femme et sur la société. Il a montré ce qu'il y avait de généreuse révolte dans ses sévérités. Il a su, en un mot, faire admirer et aimer le grand écrivain dont il parlait.

M. C. T.

La conférence du R. P. Pimolé a obtenu, mercredi soir, un magnifique succès. Le sujet choisi : « La Vie du R. P. de Foucauld », et la renommée du vaillant missionnaire avaient attiré un public très nombreux.

Le Vicomte Charles de Foucauld, né à Strasbourg le 15 septembre 1858, se fit explorateur après une jeunesse difficile et des débuts pénibles dans la carrière militaire. Déguisé en juif, comme René Caillé, il explora le Maroc et le Sud Algérien, relevant avec soin un itinéraire nouveau d'environ 3.000 kilomètres. En 1888, il donna le résultat de ses travaux dans un ouvrage remarquable, ayant pour titre : « Reconnaissance au Maroc ».

Malgré ce brillant succès, attiré par la vie religieuse, il délaissa le monde pour se faire trappiste et pour mener ensuite l'existence d'anachorète en plein Sahara. Il s'installa d'abord à Beni-Abbès ;

puis, sur les conseils de son ami, le général Laperrière, il descendit plus au sud jusqu'à Tamanrasset. Dans ces deux ermitages, il installa un dispensaire pour soigner les miséreux. Sa bonté et ses sentiments d'humanité lui attirèrent la sympathie des Touaregs qui, grâce à lui, devinrent les amis de la France.

Cet homme de grand caractère qui, par son patriotisme et ses travaux apportait une admirable contribution à l'œuvre de la pénétration française au Sahara, devait finir en martyr. En pleine guerre, le 1^{er} décembre 1916, il fut lâchement assassiné par un rezzou de Senoussistes, ennemis de sa foi et de sa patrie.

Sa mort fut un deuil pour tous les Sahariens, explorateurs civils et officiers, dont il était le conseiller et le guide écouté. La France perdait en lui un de ses fils parmi les plus grands.

De beaux clichés et un joli film sur le Sahara illustrèrent cette belle conférence du R. P. Pimolé, qui fut chaleureusement applaudi.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 10 décembre 1929, a prononcé les jugements suivants :

L. A., femme B., sans profession, née le 21 octobre 1887, à Calissano, province de Cuneo (Italie), demeurant à Monte-Carlo. — Coups et blessures volontaires : 50 francs d'amende (avec sursis).

C. Y.-J.-H., femme B., sans profession, née le 25 septembre 1906, à Monaco, demeurant à Monte-Carlo. — Violences : 16 francs d'amende (avec sursis).

C. J.-H.-P., chauffeur-mécanicien, né le 7 octobre 1909, à Monaco, demeurant à Monte-Carlo. — Violences : 16 francs d'amende.

Déclaré civilement responsables les sieurs B. et B., par défaut, du fait de leurs épouses non séparées légalement, et la dame B., veuve C., du fait de son fils mineur.

LA VIE ARTISTIQUE

THEATRE DE MONTE-CARLO

Journey's End

Avant de parler de *Journey's End*, composition scénique nettement anglaise en sa vision, en sa sensibilité et en sa réalisation, jouée, ici, en anglais, le mardi 17 décembre, nous tenons à déclarer qu'ignorant, hélas ! la langue de Shakespeare, il nous aurait été fort difficile de rendre compte de cet ouvrage si nous n'avions pas connu l'adaptation française de Lucien Bernard et Virginie Vernon, laquelle fut donnée à Paris, avec un considérable succès, sous le titre : *le Grand Voyage*, au Théâtre Edouard VII, le 27 septembre 1929. Cette œuvre, mieux que remarquable, nous étant relativement familière, nous éprouvons moins de gêne pour en causer, autant qu'il est permis de causer d'une œuvre transfusée, transcrite, muée d'un idiome dans un autre.

La pièce en 3 actes de M. R. C. Sherriff n'est pas une pièce au sens exact du mot. C'est une succession de scènes, toutes frissonnantes d'émotion, reproduisant, et avec quelle intensité et quelle ampleur de réalité ! ce que fut l'enfer de la vie des tranchées anglaises aux temps impies de la dernière guerre, alors que des milliers d'enfants de nationalités diverses se massacraient impitoyablement à l'heure la journée.

Dans *Journey's End*, pas de littérature, pas de déclamations, pas de grandiloquence, pas de mots inutiles : de la simplicité, de la vérité et de l'humanité.

Pour décor : un abri dans les tranchées anglaises, à quelques mètres des tranchées boches — abri lamentable, sordide et héroïque.

Pour personnages : Des hommes.

C'est-à-dire des êtres, subissant l'inflexibilité des lois de l'infirmité humaine, aux esprits chavirés, aux pensées vacillantes, aux volontés meurtries, en proie aux affres du cafard, enclins aux derniers accès de la désespérance, puis ressaisis violemment par le sentiment du devoir, et obéissant à ce besoin qui pousse les soldats à se dévouer et à se distinguer en marchant bravement, serrés coude à coude aux camarades, à la rencontre de l'ennemi — des hommes, souillés de boue et nimbés de gloire, reflétant dans leurs attitudes, dans leurs gestes, dans leurs paroles, dans leurs actes toutes les misères, toutes les beautés, toutes les défaillances, toutes les noblesses des moments vécus dans une atmosphère de

mitraille, au milieu des angoisses et des terreurs assaillant les meilleurs et les pires, moments d'indicible horreur, peignant avec une effroyable puissance de relief les abominations de la guerre.

Pour intérêt : des traits de caractère, sobriement et sûrement indiqués, des hésitations, des colères, des révoltes, des flambées d'énergie, des soudainetés de résolution, des fraternités attendries, des éclats d'humour et des bruits de gros rire, des accablants de navrante tristesse, des ouvertures d'âme... Et se dégageant de l'ensemble, quelque chose de sain et de fort. Et, planant sur le tout, une poignante magnificence de grandeur.

M. Sherriff, (nullement écrivain, puisque homme de banque), encore tout vibrant de souvenir et sans ombre de préoccupation d'art ou d'effet, a écrit sa pièce, comme, au grand siècle, Saint-Simon griffonna à la diable ses pages immortelles. Il réussit à rendre d'une manière juste, éloquente et singulièrement vivante ce qu'il vit, brochant un tableau extraordinairement impressionnant des souffrances endurées, des sacrifices consentis, des actions de bravoure accomplies de jour et de nuit par les sublimes malheureux terrés dans les tranchées.

Ce qu'est l'intrigue de la pièce ? Qu'importe.

Existe-t-elle seulement ?

Ce qui est captivant dans *Journey's End*, ce qui en constitue la valeur c'est la grosse et subtile psychologie des hommes qui s'y agitent, c'est ce que l'auteur nous découvre de la façon d'être, des façons de penser, des mœurs, des caractères de ses personnages. Ce qui est d'un prix inestimable, c'est la vérité profonde et émouvante de l'évocation, de la restitution de l'existence de la vie des tranchées anglaises — vérité d'un rendu si ferme et si large, d'une si absolue splendeur de sincérité qu'elle excède les limites nationales, fixées par M. Sherriff, et que, s'évadant des frontières anglaises, elle rentre dans le grand tout de l'universalité humaine.

Mise en scène avec un louable souci de la réalité, la pièce de M. Sherriff fut jouée à souhait par la troupe de M. Stirling. Un artiste de belle tenue et de calme autorité, M. Frederick Victor, chargé du personnage d'Osborne, nous a fait songer à cet Horatio, type parfait de l'homme équilibré, dont Hamlet disait que c'était « un homme qui, souffrant tout, semblait ne souffrir de rien ; un homme ayant pour les rebuffades de la fortune, les mêmes remerciements que pour les récompenses. » Les autres acteurs, MM. Edward Stirling, Garret Tood, Frank Reynolds, Philipp Howard, John Gérard, Sam Wilkinson, Michael Lang et A. H. Manners, incarnèrent au mieux des intérêts de la pièce les divers rôles de *Journey's End*.

L'ouvrage de M. Sherriff produisit une énorme sensation.

The First Mrs Fraser

Après l'admirable *Journey's End*, la Compagnie d'acteurs anglais a donné *The First Mrs Fraser* de M. John Ervine. Cette comédie en trois actes dut, assure-t-on, une bonne part du retentissant succès qui l'accueillit à Londres, à une artiste jouissant des meilleures faveurs du public. Comme il est toujours imprudent de trop insister sur des choses dont on n'a pu s'assurer par soi-même, nous garderons le silence qui convient.

Autant qu'il est possible de se faire une opinion sur une pièce étrangère, et de laquelle, pour un profane, il n'est pas toujours aisé de pénétrer les raffinements de pensée, de saisir les vivacités d'humour, d'apprécier les ingéniosités d'observation et les trouvailles scéniques, il semble, sans faire preuve d'un ridicule présomption, que la Comédie en question est d'une aimable et soutenue gaité, qu'elle est conduite, selon les rites du théâtre anglais, avec une évidente adresse et que, pour ceux qui sont aptes à savourer les drôleries et le sel des mots et des répliques, elle doit plaire et divertir. Et, de fait, elle déchâna, maintes fois les rires pendant la soirée du jeudi 19 décembre.

Cette histoire de Mrs Fraser, lâchée par son mari, subitement épris d'une sorte d'aventurière dont il fait sa femme, est plutôt baiale. Ce qui advient par la suite ne laisse pas d'être parfois assez réjouissant. Le mari volage tarde d'autant moins à regretter sa première légitime que sa seconde épouse, non seulement ne le rend pas heureux, mais qu'elle cherche à divorcer pour convoler en justes noces avec un membre de la noblesse, divorce qui lui permettrait de ceindre la couronne de marquise. Donc on voit venir au logis de la première Mrs Fraser (que son infidèle n'a pas cessé de fréquenter) l'expéditive seconde Mrs Fraser qui, nantie d'un fier toupet, vient froidement demander à celle qu'elle supplantait de reprendre son mari et de la débarrasser de l'homme qui la gêne. Bien entendu, l'abandonnée, quelque peu interloquée, se cabre et rejimbe. Mais, en adroite femelle, elle tire parti de la situation qu'elle fait tourner à son avantage. Ayant appris que sa rivale a eu mieux qu'une aventure avec un vulgaire danseur, elle fait comprendre à la maladroite qu'elle n'ignore rien de ses escapades et qu'il serait prudent, si elle est toujours dans l'intention de se faire

épouser par le lord, qu'elle disparût. C'est ce que fait la gentille drôlesse, laquelle file sans crier gare, avec le noble personnage, par elle circonvenu et ardemment convoité. Le terrain est déblayé.

Désarmé et sans femme, Fraser reparait chez son ex-moitié avec l'idée bien arrêtée de reprendre au foyer conjugal la place qu'il y occupait autrefois.

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, la triomphante délaissée soulève des difficultés dans le but de faire payer au traître, par des hésitations de surface, le méchant tour qu'il lui joua. Cependant, il y a les plus grandes chances que tout finira pas s'arranger au gré des deux anciens époux qui n'ont jamais cessé de nourrir l'un pour l'autre une sincère tendresse. Ceci n'est pas dit avant la chute du rideau; ça se devine.

Les acteurs et actrices de la compagnie de M. Stirling jouèrent avec ensemble, et non sans verve, les divers rôles de *The First Mrs Fraser*.

Les élégants anglais et les distinguées anglaises, qui composaient le public, parurent prendre un particulier plaisir à l'audition de la comédie de M. John Ervine.

This Was A Man

C'est bonnement un très pacifique mari que le personnage principal de *This Was A Man*, non pacifique à la façon philosophiquement et spirituellement française de Tristan Bernard, mais à la manière humoristiquement anglaise de Noel Coward.

S'étant assuré par lui-même et de visu de l'infidélité de sa femme, la brûlante Carol, le peintre Edward Churt n'éprouve nul besoin de se venger. L'expérience qu'il a de la vie a fait de lui un homme de raisonnement plus qu'un homme d'action. Il connaît suffisamment les choses et les gens et il n'entend pas que quoique ce soit trouble sa placidité. Pourtant, la tranquillité dont il fait montre n'empêche pas qu'au fond il soit légèrement ennuyé. Il a beau joliment palabrer et ratiociner sur son cas, il a beau s'en entretenir d'un ton calme avec son ancienne fiancée, Zoé, et son ami le Major Barthust, il a beau être persuadé que son intelligence et la largeur de ses idées lui font un devoir de ne s'étonner de pas grand'chose, voire d'accepter les événements avec sérénité, il n'en est pas moins un tantinet embêté.

Voyant cela, le major prend la résolution de se substituer virilement au camarade à ses yeux défaillant, pour punir comme elle le mérite la perfide et adultère Carol. Dans ce but, il invite à souper la femme de son ami et, au cours du repas, s'abandonne à toutes les joies du flirt, ne ménageant pas plus les paroles que les baisers. Quand Carol est chauffée à blanc, le major se refroidit subitement et se dérobe à ses enlacements. Carol la trouve excessivement mauvaise, n'aimant, ni perdre son temps, ni qu'on se moque d'elle. Aussi, comme en sa qualité de femme elle sait comment il faut s'y prendre pour avoir raison du sexe fort; toujours un peu nigaud, elle ne tarde pas à reprendre ses avantages. Elle conte de forts bobards au major, s'excuse de ses infidélités en rendant son mari responsable de sa première faute, etc... Devenue intéressante, elle se décide à tomber en faiblesse. Le major étourdi, ne sait plus quelle contenance tenir, d'autant que l'habile créature lui avoue d'une voix mouillée qu'elle a toujours eu pour lui une vraie passion... Ce qui doit arriver se produit. Une fois de plus, Samson est tondu par Dalila. Après ce bel exploit, le major plein de remords vient confesser à son ami qu'il l'a indignement trompé.

Edward, loin de se fâcher, s'abandonne à la plus franche hilarité. Le major lui a rendu le meilleur des services, car le voilà assuré de ne plus être importuné par les frasques de Carol, à laquelle il s'empresse, d'ailleurs, de déclarer que, si elle ne demande pas le divorce, c'est lui qui l'exigera. Libre alors, elle pourra se marier avec le major et le tromper tout à son aise. Edward, l'esprit soulagé et, à l'abri de tout souci matrimonial, s'en va partager le déjeuner de Zoé. Cy finit la pièce. Mais il n'est pas défendu d'augurer qu'Edward épousera quelque jour Zoé, et que celle-ci pourrait bien, à son tour, l'accommoder de toutes pièces.

Bornons là nos pronostics et suivons le conseil du Sosie de Molière :

Sur telles affaires toujours
Le meilleur est de ne rien dire.

La pièce de M. Noel Coward, qui débute par un coup de théâtre renouvelé de celui, si amusant, et si original, qui ouvre le 1^{er} acte du délicieux *Jean de la Fontaine* de Sacha Guitry, est de caractère fantaisiste. Sa drôlerie osée est assez poussée, et l'on s'explique, dans une certaine mesure, que la censure Anglaise n'ait pas cru devoir en autoriser la représentation. En France, où l'on en a tant vu, et où l'on continue à en voir bien d'autres, *This Was a Man* n'eût été l'objet d'aucune rigueur administrative. Question de mœurs. Affaires de pays.

La comédie de Noel Coward a reçu le plus chaleureux accueil. Elle bénéficia d'une heureuse présentation et d'une excellente interprétation. A. C.

AU CONCERT CLASSIQUE

La Symphonie que dirigea en maître M. Paul Paray au Concert du mercredi 18 décembre est la première du Cycle des *Symphonies* de Brahms. D'une valeur incontestable, cette œuvre aux développements excessifs, d'un travail instrumental aussi curieux que magistral, n'en est pas moins laborieusement tortillée. Et ce n'est pas sans peiner qu'on suit la pensée du musicien au milieu des embryons de motifs chevauchant les uns sur les autres, parmi les accouplements et amoncellements de notes. La moindre distraction expose l'auditeur à ne plus s'y reconnaître dans la multiplicité des intentions dont est enrichie et surchargée la musique. Avec Brahms, souvent, il faut gagner son plaisir. Aussi, avec quel soulagement et quelle pure, et intense satisfaction l'on écoute, après la Symphonie de Brahms, le très admirable et tant magnifiquement simple *Concerto n° 3 en sol mineur* de Beethoven ! Ce Concerto, une des plus belles pages du sourd immortel, fournit au pianiste Mischa Levitzki une superbe occasion de déployer les ressources de son brillant mécanisme. L'exécution gris perlee qu'il donna du *Concerto* Beethovenien lui valut de très nourris applaudissements. On ne ménagea pas davantage les bravos à M. Mischa Levitzki lorsqu'il interpréta cinq compositions de Chopin : *Nocturne en Fa dièse majeur*, deux *Études en sol bémol majeur*, *Valse en la bémol majeur* et la *Polonaise* si connue.

Une splendide exécution de *Mazepa*, le célèbre poème symphonique de Liszt, illustra et illumina le Concert.

Nous ne croyons pas pouvoir mieux faire, pour parler comme il convient de *Mazepa*, que de céder la plume à Saint-Saëns. Le lecteur y gagnera certainement. « Au milieu de la Course furieuse de l'orchestre, écrit Saint-Saëns, ressortent avec intensité des phrases chantantes qui disent à merveille ce qu'elles veulent dire. Le cheval dévore l'espace, mais tout l'intérêt est concentré sur l'homme qui souffre et qui pense. Vers le milieu de la composition, on sent comme l'impression d'une immensité sans bornes; cheval et cavalier fuient dans la steppe illimitée, et le regard de l'homme sent confusément, plus qu'il ne les voit, les mille détails de l'étendue. Il y a là un merveilleux effet d'orchestre. Les instruments à cordes, divisés à l'extrême, font entendre du haut en bas de leur échelle à une foule de petits sons de toute espèce, liés, détachés, pincés, avec le bois de l'archet même, et du tout résulte une sorte de crépitation harmonieuse d'une excessive ténuité, toile de fond sonore, sur laquelle s'enlève, comme au premier plan, une phrase plaintive et touchante. Et tout finit par une Marche Tcherkesse d'un irrésistible effet, sur laquelle Mazepa se relève roi. »

A la fin de l'exécution du *Poème Symphonique* de Liszt, le public transporté fit à M. Paul Paray et à son valeureux orchestre une colossale ovation.

A. C.

ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. M^{te} LE PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant acte administratif, en date à Monaco, du neuf novembre mil neuf cent vingt-neuf, en conséquence d'un jugement rendu par le Tribunal d'Expropriation de Monaco, le vingt-six juin précédent, le tout transcrit au Bureau des Hypothèques de Monaco, le trois décembre mil neuf cent vingt-neuf, vol. 11 D., n° 18.

M. James ANDERSON, propriétaire, demeurant à Monaco, boulevard de l'Observatoire,

A vendu au *Domaine de S. A. S. M^{te} le Prince Souverain de Monaco*, représenté par M. Charles Palmaro, Chevalier des Ordres de Saint-Charles et de la Légion d'Honneur, son Administrateur, demeurant à Monaco :

Une parcelle de terrain située à Monaco, lieu dit « Les Révoires » de la contenance approximative de trente-huit mètres carrés, soixante-huit décimètres carrés cadastrée nos 412 p., 413 p., de la section B, ensemble les constructions y édifiées, confrontant : du nord, M. Bernasconi ou acquéreur; de l'est, le surplus de la propriété de M. Anderson; du midi, le chemin des Révoires; de l'ouest, le boulevard de l'Observatoire.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de cinquante deux mille francs, ci. 52 000 fr.

L'un des originaux du dit contrat et la grosse du dit

jugement, dûment transcrits, ont été déposés au Greffe Général de Monaco, aujourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur la partie d'immeuble vendue des inscriptions d'hypothèques légales, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Monaco, le vingt-six décembre mil neuf cent vingt-neuf.

L'Administrateur des Domaines,
PALMARO.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du *Crédit du Sud-Est* à Monte-Carlo sont invités à assister à la réunion des créanciers de la dite faillite qui sera tenue dans la salle des audiences du Tribunal de Première Instance, au Palais de Justice, à Monaco, le 6 janvier 1930, à 15 heures 45, à l'effet d'être consultés, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Le Greffier en Chef : JEAN GRAS.

AGENCE GHIZZI

11 bis, boulevard Albert 1^{er}, Monaco

Vente de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, enregistré, à Monaco, le 12 décembre 1929, M. Alfred BETTINI a cédé à M. Emile ROSSI le fonds de commerce de coiffeur qu'il exploitait 19, rue de la Turbie, à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de l'insertion qui fera suite à la présente, à l'Agence Ghizzi, 11 bis, boulevard Albert 1^{er}.

Monaco, le 26 décembre 1929.

AGENCE GASTAUD

6, avenue de la Gare, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

En vertu d'un acte sous seing privé, en date du 25 octobre 1929, enregistré, M. Edouard VEYRADIER, a vendu à M. Fernand PONS, demeurant à Monaco, le fonds de commerce de Bar, qu'il exploitait, rue Grimaldi.

Les oppositions seront reçues à l'Agence Gastaud, dans le délai de dix jours à partir de la présente insertion.

Monaco, le 26 décembre 1929.

Etude de M^e Auguste SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco (Principauté), soussigné, le premier décembre mil neuf cent vingt-neuf, M. et M^{me} Charles JASPARD-RHEIN, propriétaires à Monaco-Ville, ont cédé à M. et M^{me} Léon CLAIR, hôteliers à Nice, avenue Bellevue, n° 11, le fonds de commerce d'hôtel meublé, café, restaurant et pension de famille, exploité à Monaco-Ville, « Villa Charlotte », avenue Saint-Martin, n° 3.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, dans les délais légaux, en l'étude du notaire soussigné, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 26 décembre 1929.

(Signé :) A. SETTIMO

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Vente de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco (Principauté), soussigné, le douze décembre mil neuf cent vingt-neuf, M. Herbert-Stewart SAVILL, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, avenue de la Costa, a cédé à M. Charles BERNASCONI, demeurant à Monaco, boulevard de Belgique, le fonds de commerce de restaurant, brasserie avec chambres meublées qu'il exploitait à Monte-Carlo, 24, avenue de la Costa, connu sous le nom de Pam's Restaurant et actuellement *Le Doyen*.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 26 décembre 1929.

(Signé :) A. SETTIMO.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 16 décembre 1929, enregistré, M. NOVARO Augustin a cédé à M. BERGEON Jean-Pierre, le commerce de photographie, qu'il exploitait à Monte-Carlo, passage Hector Otto.

Opposition s'il y a lieu, entre les mains de M^e Charles Soccac, huissier, 3, avenue de la Gare, Monaco.

Monaco, le 26 décembre 1929.

Etude de M^e Charles SOCCAL,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco
3, avenue de la Gare.

VENTE VOLONTAIRE

Le vendredi vingt-sept décembre 1929, à 9 heures du matin, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques, dans le magasin dénommé Romain, sis à Monte-Carlo, avenue de la Madone, d'un lot important de mercerie, comprenant notamment : imperméables de dame en satin, pullovers, jaquettes, culottes dame, chemises pour homme et dame, bas, chaussettes, espadrilles, etc., etc.

Au comptant, 5 ou 17 % en sus.

L'Huissier : CH. SOCCAL.

Etude de M^e Charles SOCCAL,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco
3, avenue de la Gare.

Vente sur Saisie-Exécution

Le lundi 30 décembre 1929, à 14 heures, à Monte-Carlo, boulevard d'Italie, villa Maria, il sera procédé, par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques d'un mobilier comprenant : salle à manger, chambre à coucher, fauteuils, chaises, tentures, rideaux, tableaux, baignoire, chauffe bain, bibelots, etc.

Au comptant, 5 ou 17 % en sus.

L'Huissier : CH. SOCCAL.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Société en nom collectif

(Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le vingt décembre mil neuf cent vingt-neuf,

M. Louis BONI, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Monaco, 12, rue Plati ;

M. Constant BONI, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Monaco, 15 rue Grimaldi ;

Et M. Jean BONI, entrepreneur de travaux publics, demeurant à Monaco, 12, rue Plati ;

Ont formé entre eux une Société en nom collectif ayant pour objet l'entreprise de travaux publics et particuliers et toutes opérations immobilières ou financières nécessaires pour son bon fonctionnement.

Le siège de la Société est fixé à Monaco, 15, rue Grimaldi.

Sa durée est de neuf années commençant le premier janvier mil neuf cent trente.

La raison et la signature sociale sont : *Boni Frères*.

Chacun des associés aura la signature sociale, mais il ne pourra en faire usage que pour les affaires et besoins de la Société à peine de nullité et de dommages-intérêts contre celui qui aura fait usage de la signature sociale pour des affaires personnelles.

Le capital social est fixé à la somme de cent cinquante mille francs, représenté par la part contributive de chacun des associés, soit cinquante mille francs chacun, dans la Société de fait existant déjà entre eux depuis l'année mil neuf cent vingt-trois.

Une expédition du dit acte de Société est déposé ce jour au Greffe du Tribunal Civil de Première Instance de la Principauté, pour être transcrit et affiché conformément à la loi.

Monaco, le 26 décembre 1929.

(Signé :) A. SETTIMO.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO

VENTE

L'Administration du Crédit Mobilier a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le

Mercredi 8 Janvier 1930.

de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h., dans la salle des ventes du Crédit Mobilier, 15, avenue des Fleurs, Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant la première quinzaine de mars 1929, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie et objets divers.

**Société Anonyme Monégasque
des Etablissements Ciro's à Monte-Carlo**

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme Monégasque des Etablissements Ciro's sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, au Siège Social, Galeries Charles III, à Monte-Carlo, pour le lundi 27 janvier 1930, à 15 heures.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration sur l'Exercice 1928-1929 ;
- 2^o Rapport des Commissaires aux Comptes ;
- 3^o Approbation des comptes de l'Exercice 1928-1929 et quitus aux Administrateurs ;
- 4^o Nomination des Commissaires aux Comptes pour l'Exercice 1929-1930 et fixation de leur rémunération ;
- 5^o Autorisation aux Administrateurs de passer des marchés avec la Société, tant en leur nom personnel que comme administrateurs d'autres Sociétés ;
- 6^o Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI 33^e ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER

15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

22 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE

Avec les derniers perfectionnements

Attirer et retenir la clientèle, lui réserver bon accueil, lui donner satisfaction ; rester en contact permanent avec elle, la visiter souvent, lui rendre le maximum de service pour le minimum de temps : tel est le souci constant du

CRÉDIT FONCIER DE MONACO

**Escompte de Bons de la Défense Nationale
toutes échéances.**

**APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL**

H. CHOINIÈRE

18, B^d DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 27 décembre 1928. Onze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 5259 à 5261 inclus, 5263, 5264, 92447 à 92452 inclus.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} février 1929. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 031210.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 8 août 1929. Treize Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 33039 à 33043 inclus, 43982 à 43989 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 14 octobre 1929. Quinze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 684, 4126, 4208, 6671, 6859, 14451, 24953, 30144, 33429 34606, 39840, 41234, 42034, 43575, 46853.

Exploit de M^e Ch. Soccac, huissier à Monaco, en date du 23 novembre 1929. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 43069.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 novembre 1928. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 22191.

Titres frappés de déchéance

Du 28 novembre 1929. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, portant le numéro 43069.

Le Gérant : L. AURÉGLIA. — Imp. de Monaco - 1929.

MACHINES A ÉCRIRE

Underwood - Royal - Remington

MACHINES A ÉCRIRE

Vendues au Meilleur Prix avec Garantie

par NICE-COPIES. 7, Rue Chauvain — Téléphone : 49-66